

M. et Mme MARCHAND
10 rue du George Clémenceau
28190 COURVILLE SUR EURE

Courville, le 24 octobre 2025

HB/JL/24-10-2024

Objet: Offre d'achat parcelle communale pour une surface d'environ 74 m².

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre souhait de vous porter acquéreur de la parcelle située devant votre propriété, pour une surface évaluée à 74 m².

A ce titre, nous avons consulté le service des domaines qui a évalué la parcelle à 2.700 €. La marge d'appréciation fixée à 10%, porte la valeur minimum de cession à 2.430 € (Deux mille quatre cent trente euros), la commune ne pouvant s'affranchir de cette valeur minimum.

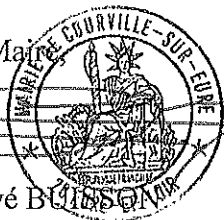
En outre, il conviendra d'ajouter à ce prix :

- les frais d'enquête publique, obligatoire en cas de désaffectation et déclassement d'un bien relevant du domaine public, évalué à 2.500 €,
- les frais de géomètre pour faire borner le terrain et numéroté la parcelle, évalués à 1.434€.

Le prix minimum de cession de cette parcelle ne pourrait donc être inférieur à **6 364 € (Six mille trois cent soixante-quatre euros)**, auxquels il conviendrait d'ajouter les frais de notaire.

Dans ces conditions, nous vous remercions de bien vouloir nous faire savoir si vous entendez maintenir votre proposition d'achat, afin que nous puissions mettre en œuvre les différentes procédures administratives et techniques préalables à la cession de ce bien.

Dans cette attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire

Hervé BUISSON

Mairie de Courville-sur-Eure

Maire de Courville sur Eure
Service Urbanisme

M.et Mme Marchand Jean-Philippe
10 rue Georges Clemenceau
28190 Courville sur Eure

Courville le 03 novembre 2025

Objet : Achat parcelle communale

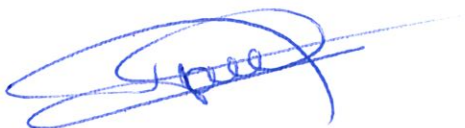
Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier du 24 Octobre 2025 et de notre passage en mairie le 03/11/2025, nous vous confirmons notre intention de nous porter acquéreur de la parcelle située au 10 rue Georges Clemenceau.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mr Marchand

REÇU LE
04 NOV. 2025
MAIRIE COURVILLE S EURE



Mr et Mme CORDERY André

*14 rue Georges Clémenceau
28190 COURVILLE SUR EURE*

Nos réf : HB/ER

Objet : Cession d'une partie du domaine public communal – rue G. Clémenceau

Madame, Monsieur,

La commune a été récemment saisie par le propriétaire du n°10 rue Georges Clémenceau, qui souhaite acquérir une portion du domaine public communal, située devant sa propriété, dans l'objectif de se mettre à l'alignement avec la limite de propriété voisine, une opération similaire ayant déjà été réalisée.

Dans le cadre de cette démarche, une procédure de déclassement du domaine public sera nécessaire, impliquant notamment l'organisation d'une enquête publique ainsi que divers frais liés au bornage, aux actes notariés et aux formalités administratives.

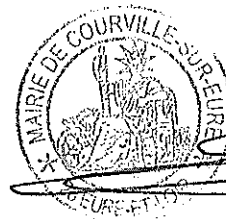
Afin d'optimiser les coûts et les délais inhérents à cette procédure, la commune envisage la possibilité d'intégrer d'autres riverains de la rue Georges Clémenceau qui seraient intéressés par une opération similaire de régularisation foncière.

À ce titre, nous vous invitons à bien vouloir faire connaître, par écrit et dans les meilleurs délais, et au plus tard le 27 juin 2025, votre éventuel intérêt pour l'acquisition d'une portion du domaine public communal située en façade de votre propriété.

Votre réponse permettra à la commune d'évaluer l'opportunité d'engager une procédure groupée, dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter le service urbanisme de la mairie au 02 37 18 07 90 ou à l'adresse suivante : urbanisme@courville-sur-eure.fr.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Le Maire

Hervé BUISSON

Urbanisme

De: Therese Cordery <therese.cordery@gmail.com>
Envoyé: vendredi 13 juin 2025 17:21
À: Urbanisme
Objet: Vos réf : HB/ER

REÇU LE
14 JUIN 2025
MAIRIE COURVILLE S / EURE

Objet : Cession d'une partie du domaine public communal - rue Georges Clémenceau
votre courrier du 26 Mai 2025

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 26 Mai relatif à l'acquisition éventuelle d'une portion de terrain appartenant au domaine public communal je vous informe que nous ne sommes pas intéressés par cet achat. Cependant nous ne voyons aucun inconvénient à ce que le propriétaire du N° 10 s'approprie ce morceau de terrain.

Nous y renonçons car nous sommes maintenant trop âgés pour envisager cette acquisition qui entraînerait beaucoup de travaux et de frais pour la remise en état de l'alignement de la clôture.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

André Cordery

Courville Sur Eure, le 26 mai 2025

AB

REÇU LE

19 JUIN 2025

MAIRIE COURVILLE S / EURE

Madame BERNIER Monique

**12 rue Georges Clémenceau
28190 COURVILLE SUR EURE**

Nos réf : HB/ER

Objet : Cession d'une partie du domaine public communal – rue G. Clémenceau

Madame,

La commune a été récemment saisie par le propriétaire du n°10 rue Georges Clémenceau, qui souhaite acquérir une portion du domaine public communal, située devant sa propriété, dans l'objectif de se mettre à l'alignement avec la limite de propriété voisine, une opération similaire ayant déjà été réalisée.

Dans le cadre de cette démarche, une procédure de déclassement du domaine public sera nécessaire, impliquant notamment l'organisation d'une enquête publique ainsi que divers frais liés au bornage, aux actes notariés et aux formalités administratives.

Afin d'optimiser les coûts et les délais inhérents à cette procédure, la commune envisage la possibilité d'intégrer d'autres riverains de la rue Georges Clémenceau qui seraient intéressés par une opération similaire de régularisation foncière.

À ce titre, nous vous invitons à bien vouloir faire connaître, par écrit et dans les meilleurs délais, et au plus tard le 27 juin 2025, votre éventuel intérêt pour l'acquisition d'une portion du domaine public communal située en façade de votre propriété.

Votre réponse permettra à la commune d'évaluer l'opportunité d'engager une procédure groupée, dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter le service urbanisme de la mairie au 02 37 18 07 90 ou à l'adresse suivante : urbanisme@courville-sur-eure.fr.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

*Je ne desure pas
acheter de terrain
Bernier*



Le Maire

[Signature]
Hervé BUISSON

Mairie de Courville-sur-Eure